

Rapport de la Réunion du Groupe de Travail sur la Faune Sauvage de l'OMSA

Original: Anglais (EN)

13 to 16 décembre 2022
Paris, France



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

**Preparedness and Resilience
Department**

12, rue de Prony
75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

Table des Matières

1. Résumé	3
2. Ouverture	3
3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur	3
4. Conclusions des réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales	4
5. Coordination et collaboration plurisectorielle	4
5.1. Réseau des Centres collaborateurs pour la faune sauvage	4
5.2. Réseau des Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage	4
5.3. Développement ou amélioration des mécanismes et des outils pour les questions de faune sauvage en termes de santé	4
5.4. Partenariat avec l'IUCN	5
5.5. Partenariat avec la CITES	5
5.6. Partenariat avec la Wildlife Disease Association, WDA	5
6. Amélioration de la qualité de la collecte des données, de leur notification, de leur analyse et de leur utilisation	6
6.1. Point sur le projet Quick Win	6
6.2. Développement de la plateforme de notification des maladies de l'OMSA de prochaine génération	6
7. Révision & évolution des lignes directrices, des normes et des stratégies de réduction du risque	7
7.1. Rapport de consultance "Perspectives sur les possibilités pour les normes et les lignes directrices de l'OMSA de mieux couvrir la santé de la faune sauvage"	7
7.2. Rapport de consultance "Une étude des services vétérinaires et de la législation en matière de maladies de la faune sauvage"	7
7.3. Rapport de consultance "Santé de la faune sauvage et facteurs environnementaux associés dans le processus PVS"	7
8. Développement et diffusion des connaissances scientifiques	8
8.1. Groupe <i>ad hoc</i> de l'OMSA sur la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement	9
8.2. Recherches prioritaires en santé de la faune sauvage	9
8.3. Définition de la santé de la faune sauvage	9
9. Divers	9
10. Date de la prochaine réunion	10
11. Adoption du rapport	10

Listes des Annexes et Appendices

Annexe I. Ordre du jour adopté	11
Annexe II. Liste des Participants	16
Annexe III. Réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement	12
Appendix I Ordre du jour adopté	15
Appendix II Liste des Participants	16
Appendix III. Draft Table of Contents, as of 10 March 2022 revised following virtual meeting on 9 March 2022	18

1. Résumé

Le Groupe de travail a relevé que les besoins globaux en matière de santé des populations de faune sauvage en liberté étaient restés en grande partie ignorés par les organisations et les agences internationales. C'est pourquoi l'OMSA a eu l'occasion d'assurer le leadership dans ce domaine.

Le Groupe de travail a discuté des possibilités pour l'OMSA de jouer un rôle de premier plan dans la santé de la faune sauvage, en ligne avec son mandat et sa mission.

L'OMSA pourrait **développer des normes et/ou des lignes directrices** promouvant la santé et la conservation des animaux sauvages dans un cadre Une seule santé. Les **lignes directrices et les normes actuelles de l'OMSA pourraient être réexaminées** dans le but d'identifier les possibilités d'apports mutuellement bénéfiques pour la santé des animaux sauvages et domestiques et de prendre en considération les animaux sauvages d'un point de vue environnemental et écologique.

Les possibilités pour l'OMSA de jouer un rôle de premier plan dans les cadres Une seule santé impliquent une **meilleure intégration de la santé de la faune sauvage et des écosystèmes dans ses opérations**, à l'appui des objectifs du Cadre de l'OMSA en faveur de la santé animale. Les activités spécifiques selon le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage comprennent :

- i. L'amélioration de la surveillance et de la notification des maladies de la faune sauvage
- ii. L'amélioration des capacités :
 - Renforcer le réseau de Centres collaborateurs pour appuyer les réalisations du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage ;
 - Inclure des considérations relatives aux animaux sauvages et l'évaluation des capacités dans le cadre PVS (critères d'évaluation, experts dans les missions, etc.) pour soutenir les pays dans leur évaluation des besoins de la faune sauvage en termes de santé.
- iii. L'éducation et la formation :
 - Renforcer le réseau de Points focaux pour la faune sauvage ;
 - Étendre le réseau de l'OMSA en nouant des partenariats supplémentaires avec des experts de la santé de la faune sauvage ainsi qu'avec les organisations internationales de conservation ;
 - Envisager d'inclure l'évaluation du risque pour la chaîne de valeur de la faune sauvage dans les activités de formation et les outils de l'OMSA.

2. Ouverture

La réunion du Groupe de travail de l'OMSA sur la faune sauvage (ci-après « Groupe de travail ») s'est tenue du 13 au 16 décembre 2022 au Siège de l'OMSA à Paris, France et a été présidée par le Docteur William Karesh.

La Docteure Montserrat Arroyo, Directrice adjointe de l'OMSA, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe de travail et les a remerciés pour leur contribution et leur soutien à la mise en œuvre du Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage. Elle a rappelé que les Membres de l'OMSA avaient sollicité un soutien accru en matière de santé de la faune sauvage et que les contributions du Groupe de travail en sa qualité de groupe consultatif étaient très importantes à cet égard. Elle a relevé que ce rôle de groupe consultatif se reflétait bien dans l'ordre du jour et s'est réjouie de prendre connaissance de sa position, de ses conclusions et de ses recommandations à l'issue de cette réunion, notamment en ce qui concerne les maladies émergentes qui ont fait l'objet de nombreuses discussions entre les différentes Commissions. La Docteure Arroyo a informé le Groupe que les Commissions de l'OMSA avaient été priées d'accorder plus d'attention à la faune sauvage et qu'à l'avenir, le Groupe de travail serait prié de participer davantage aux discussions de l'OMSA sur les animaux terrestres et aquatiques.

Mme Sophie Muset a donné un aperçu de la mise en œuvre du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Le Docteur Karesh a félicité Mme Muset ainsi que les membres de l'équipe de l'OMSA dédiée à la faune sauvage pour tout ce qui a été accompli dans ce domaine pour les Membres, dans un laps de temps si court.

3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur

Le Docteur Jonathan Sleeman a été désigné rapporteur pour cette réunion. L'ordre du jour et la liste des participants figurent aux Annexes 1 et 2 respectivement.

4. Conclusions des réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales

Le Docteur Mulumba a présenté les conclusions de la Commission scientifique pour les maladies animales (ci après la Commission) à propos du document élaboré par le Groupe de travail sur la vaccination des animaux sauvages de haute valeur pour la conservation. Le Groupe de travail a examiné les conclusions de la Commission et les a suivies, en y ajoutant cette recommandation : “si possible, un vaccin non réplicatif ou un vaccin avec lequel il est possible de distinguer les animaux vaccinés des animaux infectés sera utilisé”. Le Groupe de travail a estimé qu’il était temps de soumettre ce document à l’examen de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et de la Commission des normes biologiques, en vue de l’inclure dans les chapitres pertinents du Code et du Manuel et d’intégrer ses recommandations aux programmes actuels de contrôle des maladies.

5. Coordination et collaboration plurisectorielle

5.1. Réseau des Centres collaborateurs pour la faune sauvage

Le Docteur Dharmaveer Shetty a exposé les premières idées visant à mettre sur pied un réseau de Centres collaborateurs pour la faune sauvage et a invité à les discuter.

Commentaires :

- Le Groupe de travail a proposé de rédiger une note de synthèse décrivant l’objet, la finalité, les buts, la structure et l’opérationnalisation du réseau et d’y inclure des détails tels que les centres à impliquer, le nombre de réunions annuelles ou les procédures opérationnelles.
- Le Groupe de travail a également recommandé de commencer avec les Centres collaborateurs situés à l’intérieur de la zone d’intérêt ‘Santé et biodiversité de la faune sauvage’ et, en cas d’intérêt, d’y intégrer d’autres Centres collaborateurs de manière progressive, dans la mesure des ressources à disposition.
- Pour terminer, le Groupe de travail a félicité l’OMSA pour cette initiative et a proposé d’y contribuer, si besoin, notamment en révisant la note de synthèse, une fois celle-ci finalisée.

5.2. Réseau des Points focaux nationaux de l’OMSA pour la faune sauvage

Le Docteur Dharmaveer Shetty a présenté au Groupe de travail un état des lieux des activités menées pour poursuivre le développement et l’appui au Réseau des Point focaux nationaux de l’OMSA pour la faune sauvage.

Commentaires :

- Le Groupe de travail a proposé d’envisager un modèle de réseau fédéré axé sur l’octroi d’un appui aux efforts de renforcement des capacités, sur la base de modèles régionaux ou sous-régionaux. Le Groupe de travail a relevé que la région Asie-Pacifique avait développé des réseaux avec succès et que les efforts devraient s’inspirer de ces réussites.

5.3. Développement ou amélioration des mécanismes et des outils pour les questions de faune sauvage en termes de santé

La Société pour la conservation de la vie sauvage (*Wildlife Conservation Society, WCS*) a reçu l’appui du *Science for Nature, Animal, and People Partnership (SNAPP)* pour réunir un groupe de travail baptisé ‘WildHealthNet Consortium’. L’objectif de ce dernier est d’aider à la mise en œuvre et au développement des systèmes nationaux de surveillance de la santé de la faune sauvage.

La première réunion de ce Consortium, en septembre 2022, a été consacrée à une réflexion initiale sur la définition de priorités de recherche jugées essentielles pour la mise en œuvre de la surveillance à l’échelle mondiale et sur la poursuite des objectifs du Cadre de l’OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage. Un questionnaire de suivi a ensuite été soumis au Consortium, le priant de classer ces différentes priorités selon des critères d’importance et de pertinence ainsi qu’en termes de faisabilité et d’innovation.

Le document qui en résulte a été présenté au Groupe de travail.

Commentaires :

- Le Groupe de travail a examiné les conclusions et pris connaissance des priorités identifiées qui comprennent le travail nécessaire pour mieux aider à mesurer la rentabilité des systèmes de santé de la faune sauvage (coût

réels, risques/coûts évités, recettes ou autre valeur économique, p. ex. disposition à payer) ainsi qu'un tiercé gagnant de priorités en termes de synthèse des données : (1) l'état actuel des systèmes de surveillance des maladies de la faune sauvage dans le monde entier, (2) la signification de la santé de la faune sauvage (au-delà de la communauté d'experts de la faune sauvage), éventuellement à mettre en lien avec la priorité identifiée par le Groupe de travail d'un exercice selon la méthode Delphi sur le même sujet, réunissant des experts de la santé de la faune sauvage (voir ordre du jour, point 8.3) et (3) la contextualisation des systèmes de surveillance de la santé de la faune sauvage : qu'est-ce qui est véritablement surveillé et quelles sont les occasions manquées ?

5.4. Partenariat avec l'IUCN

Un projet de protocole d'entente incluant l'identification des domaines d'activité d'intérêt mutuel entre l'OMSA et l'IUCN a été présenté au Groupe de travail.

Commentaires:

- Le Groupe de travail s'est rallié à l'avis que, plutôt que de développer de nouvelles lignes directrices autonomes pour la santé de la faune sauvage, il serait préférable de réexaminer et de mettre à jour les lignes directrices existantes de l'OMSA relatives à la santé de la faune sauvage, y compris celles sur la surveillance de la santé de la faune sauvage, les Lignes directrices IUCN-OMSA sur l'analyse du risque de maladies, les Lignes directrices pour la réduction du risque de transmission de maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement, tout comme les 6 manuels de formation pour les Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage.
- Le Groupe de travail a suggéré d'étudier les lignes directrices de l'IUCN pour comprendre où les activités, les contributions et l'expertise de l'OMSA pourrait s'avérer utiles.
- Pour terminer, le Groupe de travail a recommandé d'inclure des points de contact dans chaque organisation afin de gérer le plan de travail et les interactions entre elles.

5.5. Partenariat avec la CITES

Un protocole d'entente et un plan de travail ont été présentés, pour information, au Groupe de travail.

5.6. Partenariat avec la *Wildlife Disease Association*, WDA

Le Groupe de travail a été informé de l'éventualité d'une collaboration future avec la *Wildlife Disease Association* (WDA) et il a émis ses recommandations sur les domaines de collaboration éventuels, dont :

- Implication des experts de la faune sauvage de la WDA dans la collecte éventuelle et mise à disposition de l'OMSA et de ses Points focaux des données sanitaires de la faune sauvage
- Discussions sur des sujets d'intérêt pour l'OMSA (p. ex. transport international rapide des échantillons diagnostiques, exercice selon la méthode Delphi sur la définition de la santé de la faune sauvage, etc.)
- Mise en lien des experts de la faune sauvage de la WDA avec les Points focaux nationaux afin de les soutenir dans leur travail
- Participation du personnel de l'OMSA aux conférences de la WDA
- Octroi d'un accès, pour les experts de la faune sauvage de la WDA, aux outils développés pendant les séminaires de formation de l'OMSA destinés aux Points focaux nationaux pour la faune sauvage (et implication potentielle des premiers dans les formations)
- Participation d'étudiants de 3^e cycle employés par la WDA aux sujets le nécessitant du côté de l'OMSA.

Les étapes susceptibles de clarifier d'éventuelles relations futures pourraient inclure la révision conjointe du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage avec des membres seniors de la WDA, ce qui permettrait de mieux déterminer comment l'OMSA et la WDA pourraient travailler ensemble pour mieux identifier et aborder les domaines d'intérêt mutuel.

Recommandations :

- Le Groupe de travail a recommandé que l'OMSA organise une réunion avec des membres seniors de la WDA pour les informer des conclusions de ce point de l'ordre du jour et pour discuter des prochaines étapes. Un membre du

Groupe de travail qui est également membre sénior de la WDA sera invité à y participer (*Marcela Uhart a été proposée*).

6. Amélioration de la qualité de la collecte des données, de leur notification, de leur analyse et de leur utilisation

6.1. Point sur le projet Quick Win

Le Docteur Paolo Tizzani a fait le point sur le projet 'Quick Win'. WAHIS-Wild étant inutilisable depuis 2019, le projet QuickWin représentait une solution temporaire pour la collecte des données de la faune sauvage, en attendant qu'une solution plus durable soit trouvée (ce qui a été étudié dans le cadre du projet Notification des maladies de la faune sauvage, la plateforme de notification des maladies de l'OMSA de prochaine génération – voir ordre du jour point 6.2).

Le Docteur Tizzani a expliqué que le projet QuickWin utilisera SurveyMonkey et sera constitué d'un ensemble de questions où les données seront saisies maladie par maladie. Les instructions pour aider les Délégués de l'OMSA et les Points focaux nationaux à saisir les données seront distribuées une fois que le système entrera en service. Elles seront constituées d'une Procédure de notification précisant quoi, pourquoi, où et comment notifier et d'un guide point par point sur l'utilisation du module de notification en ligne. Le Docteur Tizzani a également souligné que les supports de documentation et de formation renverraient aux fiches techniques des maladies de la faune sauvage.

Le Dr Tizzani a informé le Groupe de travail que les tests internes de l'outil SurveyMonkey avaient été réalisés et pilotés en collaboration avec les Points focaux pour la faune sauvage de 9 pays sélectionnés. Il a informé le Groupe que la formation du personnel WAHIAD aurait lieu en décembre 2022 et que le module serait mis en ligne en janvier 2023, à l'issue d'un séminaire en ligne pour présenter QuickWin à tous les Membres. Le Dr Tizzani a conclu en précisant que l'OMSA travaillait toujours à la plateforme de visualisation des données.

Le Groupe de travail a salué le travail accompli pour développer ce module de collecte des données des maladies de la faune sauvage et il a suggéré d'y inclure, dans le futur, la possibilité d'utiliser un fichier excel pour soumettre les données, d'envisager une fonctionnalité qui permette d'alimenter simultanément la base de données avec différents cas de maladies, la possibilité de réviser les données saisies avant et après leur soumission ainsi que la possibilité d'inclure des champs supplémentaires pour les méthodes diagnostiques utilisées pour la détection d'une maladie et le degré de confiance du diagnostic.

6.2. Développement de la plateforme de notification des maladies de l'OMSA de prochaine génération

La Docteure Claire Cayol a présenté au Groupe de travail un aperçu du système d'information pour la notification à l'OMSA par les Pays Membres de la santé de la faune sauvage, dans sa version actuelle et dans son éventuelle version à venir.

La Docteure Cayol a rappelé que la finalité, le champ d'application et l'utilisation de la collecte des données devaient d'abord être définis dans une stratégie à long terme et elle a souligné qu'à toutes les étapes de cette stratégie, il fallait prendre en compte les besoins des Membres de l'OMSA, les individus (utilisateurs finaux), la conception de processus efficaces pour la gestion des données et le recours à des technologies de l'information optimales pour soutenir et faciliter la saisie des données.

Le Groupe de travail a été impressionné par le travail de la Docteure Cayol et de l'équipe Faune sauvage de l'OMSA, saluant l'énorme travail accompli et les progrès faits dans un laps de temps réduit. Il a livré ses commentaires sur les objectifs et les mesures proposées. Il a été admis que les objectifs du système formaient un tout, mais que tous ne pourraient pas tous être atteints avec les ressources disponibles et qu'une clarification de la finalité du système aiderait à préciser son champ d'application, ses priorités et, de ce fait, sa conception. Des écueils ont été identifiés, notamment l'accès limité à des données dénominateurs. La terminologie utilisée dans plusieurs objectifs mériterait une clarification ; c'est le cas notamment des définitions et des termes ayant trait à la faune sauvage en péril pour lesquels la dénomination "Espèces de faune sauvage menacées" devrait être envisagée, de manière à élargir le champ d'application du système et à mieux refléter les besoins sur le terrain.

Les suggestions et les modifications proposées par le Groupe de travail seront examinées par la Docteure Cayol. Une version révisée de sa présentation a été remise au Groupe de travail pour examen, en le priant de rendre son feedback avant la fin du premier trimestre 2023.

Recommandations :

- Le Groupe de travail a **avalisé** l'approche proposée, sous réserve d'un dernier examen du document révisé, et a **décidé**, pour avancer, qu'un résumé et des recommandations (note de soutien) seraient transmis au Comité exécutif de l'OMSA.

7. Révision & évolution des lignes directrices, des normes et des stratégies de réduction du risque

7.1. Rapport de consultance "Perspectives sur les possibilités pour les normes et les lignes directrices de l'OMSA de mieux couvrir la santé de la faune sauvage"

Le rapport "Perspectives sur les possibilités pour les normes et les lignes directrices de l'OMSA de mieux couvrir la santé de la faune sauvage" et ses principales conclusions ont été présentés au Groupe de travail.

Recommandations :

- Le Groupe de travail a recommandé :
 - o Pour étayer son rôle de chef de file dans la santé de la faune sauvage, l'OMSA devrait réfléchir à développer des normes et/ou des lignes directrices promouvant la santé et la conservation des animaux sauvages au sein d'un cadre Une seule santé. Cela pourrait aussi comprendre l'amélioration des normes existantes. Les normes actuelles pourraient être réexaminées dans le but d'identifier les possibilités de bénéfices mutuels pour la santé des animaux sauvages et domestiques et de prendre en considération les animaux sauvages d'un point de vue environnemental et écologique.
 - o Plus spécifiquement, un consultant ou un Groupe *ad hoc* pourrait passer en revue les Codes et les Manuels terrestre et aquatique afin d'identifier les possibilités de cet ordre.

7.2. Rapport de consultance "Une étude des services vétérinaires et de la législation en matière de maladies de la faune sauvage"

Le rapport "Une étude des services vétérinaires et de la législation en matière de maladies de la faune sauvage" et ses principales conclusions ont été présentés au Groupe de travail.

Recommandations :

- Le Groupe de travail a recommandé :
 - o D'envisager d'intégrer dans le Code Terrestre, au Chapitre 3.4. Législation vétérinaire, les 17 bonnes pratiques proposées dans ce rapport.
 - o L'OMSA pourrait distribuer ce rapport, dans les 24 prochains mois, aux Pays Membres, pour qu'ils l'étudient dans le contexte de leurs cadres législatifs et réglementaires.
 - o Un réexamen similaire de la législation sur les animaux sauvages aquatiques pourrait être effectué.
- Le Groupe de travail a été informé que les missions PVS sur la législation seraient mises à profit pour informer et formuler des recommandations concernant les futures stratégies d'implémentation et la possible utilisation élargie de ses conclusions. Le Groupe de travail a également relevé que ce travail viendrait éclairer le développement ou la révision de la législation par les partenaires de l'OMSA, notamment les organisations internationales ayant un intérêt pour la santé de la faune sauvage, telle l'IUCN.

7.3. Rapport de consultance "Santé de la faune sauvage et facteurs environnementaux associés dans le processus PVS"

Le rapport "Santé de la faune sauvage et facteurs environnementaux associés dans le processus PVS" et ses principales conclusions ont été présentés au Groupe de travail.

Recommandations :

- Le Groupe de travail a recommandé qu'une expertise en faune sauvage soit mieux intégrée dans les missions PVS futures
- En parallèle, le Groupe de travail a recommandé que l'OMSA passe en revue les outils du processus PVS et évalue les possibilités d'intégrer la santé de la faune sauvage dans le processus d'évaluation aux fins de protéger la santé de la faune sauvage. L'OMSA devrait considérer les autres outils existants comme une ressource.

8. Développement et diffusion des connaissances scientifiques

8.1. Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement

La Docteure Tiggy Grillo a soumis au Groupe de travail la version finale des Lignes directrices pour la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement, pour examen et recommandations afin de garantir une diffusion efficace en temps utile.

Recommandations :

- Le Groupe de travail:
 - o a salué la contribution significative de l'OMSA à l'élaboration de ces lignes directrices pour soutenir les évaluations et appuyer la gestion des risques que la chaîne commerciale des animaux sauvages pose à l'ensemble du commerce international, à l'accès aux marchés dans les pays, à la santé humaine et à la biodiversité. Il a félicité ses auteurs et l'OMSA pour cette réalisation importante.
 - o a approuvé le rapport de la réunion virtuelle du Groupe, tenue en mars 2022, ainsi que la version finale des Lignes directrices et a suggéré qu'elles soient diffusées via : (1) la page internet sur la faune sauvage de l'OMSA, (2) une distribution directe aux partenaires internationaux œuvrant à la santé de la faune sauvage (telles la *Wildlife Diseases Association*, WDA, la CITES, l'IUCN ou les ONG), en leur recommandant de distribuer ce document à leurs membres et (3) l'élargissement d'un projet d'atelier organisé en Thaïlande pour présenter ces lignes directrices à d'autres pays de la région Asie et à d'autres régions du monde.

8.2. Recherches prioritaires en santé de la faune sauvage

Le Groupe de travail a identifié les priorités de recherche suivantes, en ligne avec le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage :

Importance sociale

- Quels sont les coûts et les bénéfices de la santé de la faune sauvage pour l'agriculture, l'économie, la santé humaine et les écosystèmes ?
- Quels sont les possibilités et les obstacles à une reconnaissance plus large de la santé de la faune sauvage ?
- Quels sont les possibilités et les obstacles à une surveillance des maladies de la faune sauvage par les communautés locales ?

Gestion sanitaire

- Recherches sur l'efficacité des interventions qui protègent la faune sauvage (efficacité de la gestion de la faune sauvage) : évaluer et développer de nouvelles stratégies pour la gestion sanitaire de la faune sauvage
- Étude des approches d'atténuation du risque de maladies de la faune sauvage/du bétail en l'absence de tests diagnostiques.

Capacités diagnostiques

- Validation des tests diagnostiques dans la faune sauvage
- Développement de méthodes tout à fait nouvelles d'échantillonnage non invasif et d'analyses diagnostiques pour la faune sauvage

Facteurs d'émergence des maladies

- Quels sont les facteurs d'émergence des maladies qui menacent la faune sauvage ?
- Quels sont les risques associés au commerce international d'animaux sauvages dans l'émergence/la transmission des agents pathogènes ?
- Impact du changement climatique sur la santé de la faune sauvage ?

8.3. Définition de la santé de la faune sauvage

La Docteure Claire Cayol a présenté un article de Hanisch et al. (2012) qui souligne la complexité du concept de Santé en général et de son application à la faune sauvage, en se référant à un exercice basé sur la méthode Delphi effectué avec un panel de professionnels américains de la santé de la faune sauvage destiné à conceptualiser celle-ci. Il a été proposé au Groupe de travail que cet exercice soit répété, dans le cadre d'une collaboration dont la direction serait laissée à l'OMSA, avec un panel d'experts plus inclusif et géographiquement plus étendu.

La Docteure Cayol a également présenté un projet dont l'objectif est de rédiger un document de sensibilisation basé sur la connaissance existante des liens entre biodiversité, perte de biodiversité et dissémination des agents pathogènes. Ce document résumerait l'importance écologique, esthétique, symbolique, humaniste et utilitaire de la biodiversité. Le but serait d'utiliser le contenu de ce document comme contenu de base autour duquel articuler une campagne incluant médias sociaux, diffusion, conférences et communiqués de presse afin de reformuler le message concernant les risques de foyers de maladies infectieuses et la faune sauvage. Une distribution plus ample pourrait se faire via une ou plusieurs publications dans des journaux à comité de lecture, en ciblant les journaux scientifiques en accès libre proposant une Gold ou une Green Road.

Recommandations :

- Le Groupe de travail:
 - o **Est favorable** à la réalisation d'un exercice basé sur la méthode Delphi pour formuler une définition de la santé de la faune sauvage. La méthodologie devrait fixer non seulement cet objectif de définition claire de la santé de la faune sauvage, mais également inclure une réflexion approfondie sur les personnes et l'ensemble des compétences qui devront être représentées parmi les experts invités à y prendre part.
 - o **Est favorable** à la rédaction, par l'OMSA, d'un document sur les liens entre biodiversité, perte de biodiversité et dissémination des agents pathogènes. Le Groupe de travail a désigné deux de ses membres (Dr Murata et Dr Woods) pour aider la Docteure Cayol à son élaboration.
 - o **A relevé** que l'OMSA ne dispose pas d'une définition de la santé animale et a recommandé que l'OMSA s'y attelle également.

9. Divers

9.1. Définition de "maladie émergente" et processus de notification

Les définitions de "maladie émergente" trouvées dans les Codes terrestre et aquatique ont été présentées au Groupe de travail, tout comme l'Article 1.1.5. du *Code terrestre*. Le Groupe de travail a été prié de se prononcer sur l'adéquation des définitions actuelles de "maladie émergente" aux fins de l'OMSA.

Commentaires et recommandations

Le Groupe de travail:

- A relevé la difficulté qu'il y a à saisir toute la gamme des risques pour les animaux terrestres et aquatiques, pour la faune sauvage et pour les humains dans la définition actuelle. Il a également discuté de la nécessité de réunir des informations suffisantes pour éclairer les efforts de prévision et de prédiction pour les maladies animales. La définition actuelle pourrait être révisée pour répondre à ces besoins élargis.
- A souligné que la notification des maladies émergentes devrait prendre en considération le risque d'établissement et de propagation d'une maladie émergente et donc, le risque pour le commerce ainsi que pour la santé animale et humaine.
- A relevé que, dans le cadre de son mandat, l'OMSA a l'opportunité d'augmenter la connaissance situationnelle sur les maladies émergentes.

Ont été proposés deux processus qui pourraient aider à déterminer si la définition actuelle doit être modifiée et à clarifier le rôle qu'elle pourrait avoir, à l'avenir, dans l'identification et la gestion des maladies infectieuses émergentes et des problèmes, à l'échelle mondiale :

- évaluation rapide du risque – pour comparer le maintien de la définition actuelle / status quo versus la modification de la définition actuelle afin de permettre une saisie et une mise à disposition des informations plus rapide et en temps utile, et;

-
- une analyse SWOT – pour aider à identifier les risques pour l'OMSA si des changements de définitions ne sont pas faits.

Il a été souligné que d'autres organisations envisagent de revendiquer un rôle dans ce domaine.

9.2. Animaux aquatiques

Le Groupe de travail a décidé d'inviter un expert de la santé des animaux aquatiques à participer à sa prochaine réunion, en juin.

10. Date de la prochaine réunion

Le Groupe de travail a proposé que sa prochaine réunion se tienne du mardi 20 au vendredi 23 juin 2023.

11. Adoption du rapport

Le rapport a été adopté par le Groupe de travail.

.../Annexes and Appendices

Annexe I.

Ordre du jour adopté

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris (France), 13 au 16 décembre 2022

1. **Résumé**
 2. **Ouverture**
 3. **Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**
 4. **Conclusions des réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales**
 5. **Coordination et collaboration plurisectorielle**
 - 5.1. Réseau des Centres collaborateurs pour la faune sauvage
 - 5.2. Réseau des Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage
 - 5.3. Développement ou amélioration des mécanismes et des outils pour les questions de faune sauvage en termes de santé
 - 5.4. Partenariat avec l'IUCN
 - 5.5. Partenariat avec la CITES
 - 5.6. Partenariat avec la WDA
 6. **Amélioration de la qualité de la collecte des données, de leur notification, de leur analyse et de leur utilisation**
 - 6.1. Point sur le projet Quickwin
 - 6.2. Développement de la plateforme de notification des maladies de l'OMSA de prochaine génération
 7. **Révision & évolution des lignes directrices, des normes et des stratégies de réduction du risque**
 - 7.1. Rapport de consultance "Perspectives sur les possibilités pour les normes et les lignes directrices de l'OMSA de mieux couvrir la santé de la faune sauvage"
 - 7.2. Rapport de consultance "Une étude des services vétérinaires et de la législation en matière de maladies de la faune sauvage"
 - 7.3. Rapport de consultance "Santé de la faune sauvage et facteurs environnementaux associés dans le processus PVS"
 8. **Développement et diffusion des connaissances scientifiques**
 - 8.1. Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement
 - 8.2. Recherches prioritaires en santé de la faune sauvage
 - 8.3. Définition de la santé de la faune sauvage
 9. **Divers**
 - 9.1. Définition de "maladie émergente" et processus de notification
 - 9.2. Animaux aquatiques
 10. **Date de la prochaine réunion**
 11. **Adoption du rapport**
-

Annexe II

Liste des participants

RÉunion du groupe de travail de l'OMSA sur la faune sauvage

Paris, 13 au 16 décembre 2022

MEMBRES

Dr William B. Karesh (Président)
Executive Vice President for Health and
Policy EcoHealth Alliance / Wildlife
Trust
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Markus Hofmeyr
Program Officer
Environment Programme
Wildlife Conservation & trade
Oak Philanthropy (UK) Ltd
3rd Floor, 43 Palace Street
London SW1E 5HL
ROYAUME-UNI

Prof. Koichi Murata
Department of Wildlife Science
College of Bioresource Sciences
Nihon University
1866 Kameino, Fujisawa
Kanagawa 252-8510
JAPON

Prof. Marie-Pierre Ryser-Degiorgis
Head of the FIWI Wildlife Group
Centre for Fish and Wildlife Health
(FIWI)
Vetsuisse Faculty, University of Bern
Postfach, Länggass-Str. 122
CH-3001 Bern
SUISSE

Dr Rupert Woods
Chief executive officer at Wildlife
Health Australia
Suite E 34 Suakin Drive
Mosman, NSW 2088
AUSTRALIE

Dr Marcela Uhart
Latin America Program
One Health Institute
School of Veterinary Medicine
University of California, Davis
Los Alerces 3376
Puerto Madryn, Chubut (9120)
ARGENTINE

Dr Jonathan Sleeman
US Geological Survey
US Department of Interior
National Wildlife Health Center
6006 Schroeder Road
Madison, Wisconsin 53711
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OBSERVATEURS

Dr Misheck Mulumba
ARC-Ondertsepoort Veterinary Institute
Private Bag X5
Onderstepoort
Pretoria, 0110
AFRIQUE DU SUD

Dr LeAnn White,
US Geological Survey
US Department of Interior
National Wildlife Health Center
6006 Schroeder Road
Madison, Wisconsin 53711
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

SIÈGE DE L'OMSA

Dr Keith Hamilton
Chef
Service de la préparation et de la
résilience

Dr Paolo Tizzani
Epidémiologiste
Service d'information et d'analyse
de la santé animale mondiale

Dr François Diaz
Coordinateur scientifique pour les
abeilles et la faune sauvage
Service de la préparation et de la
résilience

Dr Tiggy Grillo
Coordinatrice scientifique
Service de la préparation et de la
résilience

Ms Sophie Muset
Coordinatrice de programme
Service de la préparation et de la
résilience

Dr Dharmaveer Shetty
Coordinateur – Réseaux
fauniques
Service de la préparation et de la
résilience

Dr Claire Cayol
Chargée de projet
Service de la préparation et de la
résilience

Annexe III.

Réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement

RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE *AD HOC* DE L'OMSA

Réunion virtuelle, 9 mars 2022

1. Ouverture de la réunion et objet de la réunion

Le Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la réduction du risque d'émergence et de propagation des maladies à la faveur du commerce d'animaux sauvages et le long de la chaîne d'approvisionnement s'est réuni pour la sixième fois, en mode virtuel, le 9 mars 2022, organisée par le Siège de l'OMSA situé à Paris. Cette réunion, organisée par le Siège de l'OMSA à Paris, faisait suite aux cinq précédentes qui ont eu lieu en juin, septembre, novembre et décembre 2021 ainsi qu'en janvier 2022.

Le Docteur William Karesh, président du Groupe, a souhaité la bienvenue aux participants.

Le Docteur Karesh a rappelé que l'objet de cette sixième réunion était de poursuivre les travaux du Groupe, de discuter des groupes appelés à réviser, avant leur publication, les lignes directrices et d'examiner les échéances en matière de mise en œuvre.

2. Désignation du rapporteur

La réunion a été présidée par le Docteur William Karesh et James Compton a joué le rôle de rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe a adopté l'ordre du jour. L'ordre du jour et la liste des participants figurent aux Annexes I et II de ce rapport, respectivement.

4. Point avec les sous-groupes de travail et discussion

Un résumé des progrès, du contenu et de l'approche ont été discutés pour chaque section. Les thèmes généraux de la discussion sont repris ci-dessous, les ajouts détaillés et les réflexions pour chaque section étant fournis dans la table des matières figurant à l'Annexe III.

Le Groupe s'est accordé sur le fait que ces lignes directrices sont élaborées sachant que les approches de réduction du risque dépendront à la fois des circonstances particulières auxquelles faire face, des contextes culturel, économique ou social et du contexte en termes de biodiversité. C'est pourquoi, plutôt que d'être normatives, ces lignes directrices dressent un cadre, illustré d'exemples, sur lequel appuyer des prises de décision éclairées face à des situations caractérisées par l'incertitude et la complexité. Le Groupe a discuté les prochaines étapes requises pour compiler les différentes sections en un seul document directeur.

La section introductive inclura les informations de base permettant de définir le contexte, le champ d'application, les buts visés et les limites. Un chapitre sur la manière d'utiliser ces lignes directrices ainsi qu'une check liste devraient être inclus et s'accompagner d'un graphique de cheminement indiquant les multiples endroits où les utilisateurs peuvent commencer à utiliser ces lignes directrices. Le graphique commencera par l'Étape 1 : décrire l'échelle et la portée du système de commerce de la faune sauvage pour lequel les risques doivent être pris en compte (p. ex. échelle : locale, régionale, nationale ou internationale ; portée : type de commerce, chaîne d'approvisionnement, taxons de faune sauvage ; en sus des stratégies de contrôle déjà en place, connaissances de base des taxons et des maladies, stratégies et normes applicables, ainsi que toutes les lacunes potentiellement identifiées). Cette étape fondamentale pourra aider l'utilisateur à identifier un système pour une échelle et une portée auxquelles appliquer ces lignes directrices et permettra de garantir qu'aucun aspect spécifique n'ait été oublié. L'Étape 2 et les suivantes correspondront aux différentes sections des lignes directrices (p. ex. Étape 2 : identifier les parties prenantes et les courtiers de connaissances, Étape 3 : approche du processus décisionnel et de l'évaluation du risque, etc.).

Le Groupe a souligné que l'introduction devait clairement indiquer que ces lignes directrices constituent une version provisoire (version 1) à partir de laquelle des outils supplémentaires et des formations (eLearning) seront développés. Ces lignes directrices sont susceptibles d'être révisées dans le futur et de servir de base à l'OIE

pour l'élaboration d'une norme. L'ajout d'une section décrivant la méthodologie utilisée pour élaborer ces lignes directrices a été considéré comme nécessaire et sera fait, soit dans l'introduction, soit sous forme d'annexe. La manière de soutenir les projets pilotes consacrés à l'évaluation des techniques de réduction du risque ainsi que la nécessité, lorsqu'une surveillance est mise sur pied, de récolter les informations sur les stratégies de réduction du risque déjà en place ont fait l'objet d'une brève discussion. Le suivi et l'évaluation fourniront les éléments de preuve nécessaires et les mécanismes de rétroaction requis pour affiner les techniques de réduction du risque futures ainsi que pour façonner les versions ultérieures de ces lignes directrices.

Lors de la discussion concernant les exemples à inclure dans ces lignes directrices, il a été relevé qu'en termes d'exploitabilité, celles-ci gagneraient à fournir des exemples provenant d'un éventail de régions et de types de commerce de faune sauvage.

Les élevages de faune sauvage ont été considérés comme relevant du champ d'application de ces lignes directrices, le Groupe relevant que ces dernières constituent un cadre sur lequel appuyer le développement d'approches de réduction du risque dans les populations d'origine sauvage tout comme dans les populations captives. Au fil de ces lignes directrices, il est constamment rappelé que la réduction du risque est nécessaire dans la mesure où celui-ci est associé aux animaux sauvages tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris lorsque les espèces de faune sauvage à l'origine de ce risque sont issues de l'élevage : ceci impose de prêter attention à un vaste ensemble d'aspects et de facteurs (contrairement aux espèces domestiques). Le Groupe a noté que, même si les contrôles utilisés dans l'élevage des espèces domestiques peuvent potentiellement être appliqués, les considérations relatives à l'élevage de faune sauvage comprennent une série de facteurs supplémentaires qui doivent être pris en compte dans de la gestion du risque (aspects tels que le prélèvement dans la nature ou la vaste palette d'espèces – avec de multiples types de risques différents par comparaison avec les espèces domestiques, p. ex. risques liés à la manipulation ou systèmes d'élevage ouverts). Le Groupe a signalé qu'il existe une multitude de lignes directrices détaillées et très utiles concernant la sécurité des aliments ou la biosécurité dans les élevages (p. ex. Lignes directrices de l'OIE pour travailler avec des animaux d'élevage d'espèces sensibles à l'infection par le SARS-CoV-2, Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande (CAC/RCP 58 - 2005) du Codex Alimentarius (2005), Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OMSA, etc.), susceptibles d'être mentionnées.

Pendant l'élaboration de ces lignes directrices, des références et des ressources clés à ce sujet ont été mises à disposition du Groupe, apport qui a été considéré comme très utile et qu'il pourrait être intéressant de poursuivre à l'avenir, éventuellement en collaboration avec d'autres initiatives (p. ex. Alliance internationale contre les risques sanitaires que présente le commerce de faune sauvage, *International Alliance against Health Risks in Wildlife Trade* - <https://alliance-health-wildlife.org>).

5. Groupes d'utilisateurs clés

Le Groupe a convenu d'envoyer la première version de ces lignes directrices à un groupe restreint d'utilisateurs potentiels. Leurs commentaires seront essentiels pour donner sa forme définitive à ce document, pour identifier d'éventuelles lacunes ou des ajouts à faire.

6. Suite du programme de travail après cette réunion

Le Groupe se réunira à nouveau pour une septième séance au début mai 2022. Prochaines étapes – révisions finales de chaque section dans les 7-10 jours qui viennent, puis compilation en un seul document. Premier brouillon de cette version à faire circuler au sein du Groupe pour commentaires d'ici fin avril 2022. Les commentaires seront intégrés et le projet de lignes directrices sera transmis à un groupe externe de réviseurs (identifiés comme étant des utilisateurs potentiels). Commentaires de ce groupe de réviseurs à compiler et à étudier par le Groupe lors de sa réunion de mai 2022 durant laquelle les dernières corrections de ces lignes directrices seront décidées et appliquées.

7. Finalisation du rapport

Le rapport a été finalisé et adopté par le Groupe par voie électronique, après sa réunion.

Ordre du jour adopté

RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OMSA POUR ÉLABORER DES LIGNES DIRECTRICES

Réunion virtuelle, 9 mars 2022

- 1. Ouverture de la réunion et objet de la réunion**
 - 2. Désignation du rapporteur**
 - 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 4. Adoption du rapport de la réunion précédente**
 - 5. Groupes d'utilisateurs clés**
 - 6. Suite du programme de travail après cette réunion**
 - 7. Finalisation du rapport**
-

Liste des Participants

RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE PROPAGATION DES MALADIES OF THE WOH

Réunion virtuelle, 9 mars 2022

MEMBERS

Dr William B. Karesh

Executive Vice President for Health and Policy EcoHealth Alliance / Wildlife Trust
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018
USA

Mr James Compton

Project Leader, USAID Wildlife TRAPS, TRAFFIC
Room 307-308, Building A2
298 Kim Ma Street / No.3
Alley 294 Kim Ma street - Van Phuc Diplomatic Compound
Hanoi,
VIETNAM

Dr Simon Rüegg

(Invited but could not attend)
Senior scientist
University of Zurich
Winterthurerstr 270
CH-8057 Zürich
SWITZERLAND

Dr Amanda E. Fine

Health Program Associate Director - Asia
Wildlife Conservation Society (WCS)
A: 106, D Building, 3 Thanh Cong Street, Hanoi,
VIETNAM

Dr Jonathan Sleeman

OIE Collaborating Centre for Wildlife Health and Biodiversity
US Geological Survey
US Department of Interior
6006 Schroeder Road
Madison, Wisconsin 53711
USA

Dr Catherine Machalaba

IUCN SSC Wildlife Health Specialist Group
Senior Policy Advisor / Senior Scientist
EcoHealth Alliance
520 Eighth Avenue, Suite 1200
New York, NY. 10018
USA

Dr Marcela Uhart

Director, Latin America Program
One Health Institute, University of California, Davis
Los Alamos 95958
Puerto Madryn, Chubut (9120)
ARGENTINA

OBSERVERS

Mr Julian Blanc

(nvité, mais n'a pas pu participer)
United Nations Environment Programme
NOF1, South Wing, Level 2
Mailing: P O Box 30552
Nairobi - 00200
KENYA

Ms Kristina Rodina

FAO, Forestry Officer, Wildlife and Protected Areas Management
FAO Headquarters
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome,
ITALY

Dr Danny Sheath

Technical Officer- One Health Initiative
WHO Headquarters
Avenue Appia 20
1211 Geneva
SWITZERLAND

Ms Carolina Caceres, Chair
CITES

(nvité, mais n'a pas pu participer)
Standing Committee
Animals Committee
c/o CITES Secretariat
International Environment House
11 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Geneva
SWITZERLAND

WOAH HEADQUARTERS

Dr Keith Hamilton

Head
Preparedness and Resilience
Department

Dr François Diaz

(Invited but could not attend)
Chargé de mission
Preparedness and Resilience
Department

Dr Francisco D'Alessio

Deputy Head
Standards Department

Dr Tiggy Grillo

Scientific Officer Wildlife Health
Programme
Preparedness and Resilience
Department

Projet de Table des matières, état au 10 mars 2022, révisé à la suite de la réunion virtuelle du 9 mars 2022

GROUPE AD HOC DE L'OMSA SUR LA RÉDUCTION DU RISQUE D'ÉMERGENCE ET DE PROPAGATION DES MALADIES À LA FAVEUR DU COMMERCE D'ANIMAUX SAUVAGES ET LE LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Section des lignes directrices – Notes des réunions de septembre, novembre et décembre 2021 & de janvier 2022	Prochaines étapes
<p>1. Résumé analytique Mise à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résumé infographique servant à montrer comment les différentes sections de ces lignes directrices sont en lien les unes avec les autres et se façonnent mutuellement. <p>Mise à jour de la réunion de mars 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combiner avec champ d'application, objectif, buts visés et limites ainsi que mise en contexte. 	<p><i>Sera examiné à un stade ultérieur e</i></p>
<p>2. Champ d'application</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents pathogènes infectieux à toutes les interfaces où la transmission directe, indirecte ou vectorielle comporte un risque de propagation des maladies aux humains, aux animaux domestiques ou à la faune sauvage. - Animaux sauvages et animaux sauvages en captivité (zoos, animaux de compagnie, fermes, etc.) concernés par le commerce d'animaux sauvages. - Les animaux domestiques retournés à l'état sauvage sont cependant considérés comme hors champ d'application. - Terrestre et aquatique <p><i>Inclure une déclaration d'ordre général sur les principes et les techniques/outils auxquels ces lignes directrices seraient applicables / utiles pour des contextes susceptibles de ne pas être couverts en détail dans ce document</i></p>	<p><i>À réviser pour s'aligner sur le produit final</i></p>
<p>3. Objectif, buts visés et limites Mise à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en évidence pour les utilisateurs (des lignes directrices) la nécessité de définir les objectifs de leur stratégie dès le départ. Cela façonnera le processus de réflexion de chaque utilisateur pour la mise en œuvre des lignes directrices. <p>Mise à jour de la réunion de janv. 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souligner que les lignes directrices fournissent des exemples pratiques et constituent un canevas pour cette approche plutôt que des recommandations explicites. - Limites en raison de la base de connaissance en matière de santé et de maladies de la faune sauvage, des tests diagnostiques validés pour la faune sauvage et de l'incertitude provenant des biais d'information. Par exemple, certaines espèces sont bien étudiées alors que d'autres ne le sont pas. Ces limites soulignent la nécessité, indissociable du processus, d'impliquer des spécialistes scientifiques et techniques en matière de santé de la faune sauvage. 	<p><i>À réviser pour s'aligner sur le produit final</i></p>
<p>4. Introduction / Contexte / Mise en situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interconnexion entre santé humaine, santé des animaux domestiques et santé de la faune sauvage - Bien-être animal associé au commerce des animaux sauvages - Aperçu du commerce des animaux sauvages : « mettre en évidence les complexités du commerce des animaux sauvage et de la chaîne d'approvisionnement ; décrire les similitudes, différences et interdépendances avec le commerce des animaux domestiques ; donner des exemples d'effets possibles en amont et en aval des interventions mises en œuvre ; proposer un langage commun pour favoriser la promotion et la participation » - Conditions pour la propagation effective d'un agent pathogène dont l'hôte d'origine est un animal sauvage à une espèce ne relevant pas de la faune sauvage et vice versa ? - « Facteurs externes ciblés pour les stratégies d'intervention et d'atténuation, prévention des maladies, résilience sanitaire de la faune sauvage, moteurs du changement social ou plus particulièrement risques de transmission des maladies en première ligne. Par exemple [discussion ou recommandations concernant les avantages de]... systèmes d'information sanitaire susceptibles de guider les activités de surveillance, d'identifier les risques de maladies de manière précoce et de s'attaquer aux causes profondes de la transmission entre espèces (p. ex. en limitant les perturbations systémiques dues à 	<p>1-2 pages</p>

<p>l'utilisation des terres, au changement climatique ou à l'évolution de la production animale)... »</p> <ul style="list-style-type: none"> - FAO. 2020. Le défi COVID-19 : zoonoses et faune sauvage. Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage proposant quatre principes directeurs pour réduire les risques de maladies zoonotiques et mettre en place des approches plus collaboratives en matière de santé humaine et de gestion de la faune sauvage.¹ <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une vue d'ensemble du commerce des animaux sauvages, puis fournir une vue d'ensemble des éléments en lien avec la santé. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 1^{er} paragraphe de la Section 6 est à déplacer dans cette section. <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les interactions en lien avec le contenu de la section 2 « Champ d'application » - Diagramme de la théorie du changement / diagramme expliquant comment les lignes directrices sont utilisées pour assurer la boucle de feedback. - Approche multi-agences requise et devrait être recommandée par les lignes directrices. Obstacles et difficultés doivent être signalés. - L'évaluation du risque est une approche qui peut aider à réduire le risque – devrait être recommandée dans les lignes directrices. <p>Souligner et relever l'importance d'une utilisation durable de la faune sauvage ; la CITES fournit des orientations en la matière</p>	
<p>5. Publics visés & parties prenantes / Implication et communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Public clé : autorités gouvernementales nationales ayant un mandat dans le domaine de la santé animale, de la santé publique, de la gestion de la faune sauvage, du commerce des animaux sauvages et de l'application de la loi, ainsi que le personnel de première ligne tout au long de la chaîne de valeur du commerce des animaux sauvages. - Profilage des autres publics et de la manière dont chacun peut utiliser/interagir avec les lignes directrices. <p>Mises à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'un espace pour un paragraphe d'introduction faite. - Un public clé = parties prenantes de l'OMSA, dont les services de santé animale et les services vétérinaires - La sensibilisation de parties prenantes additionnelles et leur utilisation de ces lignes directrices pourrait être organisée par les parties prenantes de l'OMSA. - L'inclusion du personnel de première ligne a été discutée. <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager d'ajouter les parties prenantes dans cette section. P. ex. recenser les groupes d'utilisateurs clés et les sources de savoir avec lesquelles communiquer et nouer le dialogue comme partie intégrante du processus. Cela devrait inclure ceux qui peuvent apporter des contributions techniques, sanitaires ou en matière de conservation, ceux qui fournissent des connaissances relatives aux considérations politiques, culturelles, sociales, réglementaires, légales ou économiques ainsi que ceux qui donnent un éclairage sur ceux qui sont impactés par chaque changement à mettre en œuvre. - Proposer les modalités de collaboration des parties prenantes (p. ex. instituer un comité de pilotage) ; mentionner et se référer aux collaborations plurisectorielles comme discuté dans le Guide sur les zoonoses de la Tripartite ou dans les Lignes directrices IUCN/OIE pour l'analyse des risques de maladies de la faune sauvage - Recommandation : le minimum de secteurs/agences qui devrait être impliqués : autorités en charge de la faune sauvage (gestion et/ou commerce), autorités en charge de la santé animale (points de contact de l'OMSA), épidémiologistes/statisticiens - Réitérer la nécessité d'inclusion et d'équité des voix (autochtones inclus) - Exemple : la loi suisse impose une collaboration Une seule santé. Mathias a fourni un exemple : la législation suisse donne mandat au Gouvernement de mettre sur pied une structure dédiée à la coordination du travail sur les sujets Une seule santé. L'article 54, Organe de coordination, de la loi fédérale suisse sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies) ainsi que les articles 83 et 84 de l'ordonnance correspondante fournissent un exemple de quand, comment et qui impliquer lorsqu'il s'agit de sujets spécifiques comme détecter, monitorer, prévenir ou combattre les zoonoses. Cela pourrait figurer sous forme d'encadré dans ces lignes directrices pour mettre en évidence les bonnes pratiques au niveau national. 	<p>Paragraphe succinct incluant champ d'application / - introduction</p>

¹ <http://www.fao.org/3/cb1163en/CB1163EN.pdf>

<p>Mise à jour de la réunion de mars 2022:</p> <p>Inclure une infographie (éventuellement hiérarchisée) détaillant chaque type de public cible, du courtier en connaissances aux parties prenantes, avec une réflexion critique. À élaborer sur la base du travail du Groupe lors de sa première réunion de juin 2021.</p>	
<p>6. Approche de l'évaluation des risques/cadre décisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les lignes directrices déjà élaborées en plus des cadres de risque spécifiquement élaborés pour le secteur du commerce de faune sauvage (p. ex. Sleeman et al. (en préparation) ; Lignes directrices UICN/OIE pour l'analyse des risques de maladies de la faune sauvage, Wikramanayake et al. (2021), ainsi que d'autres) pour donner une vue d'ensemble. <ul style="list-style-type: none"> o Évaluation des risques avec des informations limitées o Contexte de l'évaluation des risques : risque pour qui : santé humaine, santé des animaux domestiques, santé de la faune sauvage ; apprécier le risque sous de multiples facettes, p. ex. biodiversité, conservation, économie, culture locale et moyens de subsistance, agriculture, etc o Différences géographiques o Différences entre espèces/taxons o Différences d'environnement du commerce/de la chaîne d'approvisionnement de faune sauvage <p>Mises à jour de la réunion de sept. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grandes lignes des approches et des réflexions pour l'évaluation du risque ; prise de décision et outils - Les collègues de la santé animale à la FAO pourraient également apporter leur aide pour cette section (via Kristina) <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inclure les informations sur l'évaluation du risque quantitative et qualitative et les réflexions liées à chacune d'elles lorsqu'elles s'appliquent aux risques d'agent pathogène et au commerce de faune sauvage. Voir l'évaluation tripartite conjointe du risque suivante: https://www.who.int/initiatives/tripartite-zoonosis-guide/joint-risk-assessment-operational-tool - Fournir un cadre pour l'utilisation de l'approche de précaution, pour le système d'analyse du risque et des points de contrôle critiques (Hazard Analysis and Critical Control Points system, HACCP), pour la Hiérarchie des contrôles (réf: CDC) ainsi que pour les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire (réf: https://www.statpearls.com/articlelibrary/viewarticle/27736/). - Nombreux risques inconnus, la cote de risque devrait se baser sur une échelle élevé / modéré / faible ou rouge / orange / jaune. - L'importance d'inclure une diversité des points de vue à travers une consultation plurisectorielle est un élément essentiel du processus d'évaluation du risque. Exemple : Intégrer le genre dans la réflexion sur le commerce illégal d'animaux sauvages et sur les réponses à y apporter - Inclure des exemples pour faire la démonstration de la mise en œuvre - Cette section pour cibler l'identification et l'évaluation des risques, et un lien vers la section 7 qui couvre la gestion du risque <p>Mises à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Audioconférence avec le sous-groupe pour élaborer l'avant-projet. - Un contexte décisionnel conçu pour explorer trois principaux compromis et la nécessité d'un cadre décisionnel inclusif. - Diagramme / exemples à inclure pour démontrer comment équilibrer les compromis. - Note: Le principe de précaution pourrait être mieux à sa place dans la section suivante. - Introduction à l'analyse du risque et bref aperçu de chacun des différents documents. - Serait formidable d'inclure des exemples de facteurs tangibles qui pourraient être pris en considération durant les évaluations du risque (taxons des hôtes, implantations, type de marchés, etc.) - Utile d'examiner ces perspectives dans cette section et dans la section #7 – étudier “qui” gère les risques “où”. <ul style="list-style-type: none"> o “à l'intérieur d'un pays” se référera à l'évaluation et à la gestion des risques tout au long de la vaste chaîne du « commerce de faune sauvage » et sera 	

<p>probablement fortement axé sur la coordination entre les agences (gouv. et ONG) et les acteurs à l'intérieur d'un pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ "entre pays" impliquera principalement des interactions de gouvernement à gouvernement ou des organisations internationales afin de définir les exigences pour le commerce international ou les contrôles aux frontières/douanes ○ Elles seront complémentaires, signifiant qu'une politique et une approche « internes au pays » plus fortes pour évaluer et gérer les risques généreront une sécurité accrue pour les éventuelles exportations. Les informations récoltées tout au long de la chaîne et un ensemble de mesures bien documentées par un système national fort fourniront les meilleures garanties à l'appui d'exportations sûres et seront bien plus efficaces que des mesures indépendantes appliquées lors de l'exportation. Les mesures nationales devraient bien évidemment inclure aussi l'évaluation et la gestion des risques présentés par les importations. <p>- Les chapitres du Code sur l'analyse du risque à l'importation mériteraient d'être mentionnés dans ce chapitre, mais plus encore dans la section 7</p> <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paragraphe sur la théorie des systèmes à réviser par Simon - Incertitude couverte dans la section sur le principe de précaution (à déplacer éventuellement dans la section suivante) - Exemples de cas à inclure : exemple de l'importation de cochons d'Inde à Hong Kong, commerce des salamandres, évaluation du risque à l'importation faite par les pays (appréciation australienne du risque à l'importation disponible en ligne), Amanda a des exemples de l'Asie du Sud-Est - Recommandation de cette section : l'analyse du risque est une approche clé pour réduire le risque - Fournir un tableau ou une check liste des facteurs de risque – à inclure aussi dans une annexe - Nécessité de relever que la prise de décision peut avoir un impact en amont et en aval (de la chaîne d'approvisionnement) et qu'il est donc nécessaire d'être conscient des conséquences susceptibles d'en découler, en fonction du point où l'intervention a lieu. <p>Mises à jour de la réunion de mars 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inclure un manuel étape par étape au début (éventuellement similaire aux lignes directrices sur l'analyse du risque de maladie dans la faune sauvage de l'IUCN/OMSA (IUCN/OIE Wildlife DRA guidelines)) - Faire ressortir que l'analyse du risque selon l'OMSA est axée sur les risques à l'importation tandis que les lignes directrices sur l'analyse du risque de maladie dans la faune sauvage de l'IUCN/OMSA (IUCN/WOAH Wildlife DRA guidelines) fournissent une approche plus élargie de l'analyse du risque. - Inclure des exemples du processus de priorisation des risques (p. ex. Corée, Royaume-Uni) - Ajouter les liens vers la section 7 	
<ul style="list-style-type: none"> - Aperçu des techniques et des interventions de réduction des risques - Général : prévenir, minimiser, évaluer, protéger (ou cadre simple similaire pour structurer les possibilités) - Options : p. ex. fermeture ou gestion des marchés de faune sauvage ou des marchés humides, interdictions commerciales, réglementation sanitaire et sécurité biologique, amélioration de la santé et du bien-être des animaux, baisse de la demande, abattage, élevage et interventions socio-écologiques - IPBES, orientations provisoires OMS/OIE/PNUE et rapport Stephen 2021, particulièrement Tableaux 3.1 et 3.2. - Application des normes commerciales et sanitaires existantes - Utilisation de l'infographie de la chaîne d'approvisionnement générique comme base, définition d'une série de sections abordant les éléments suivants par rapport à l'infographie. Chaîne d'approvisionnement générique de faune sauvage : animaux sauvages en liberté, prélèvement/capture/chasse, détention locale (y compris élevage, etc.) et internationale, abattage/dépeçage/transformation, transport transfrontalier (transport, délocalisation, transfert), distribution et commercialisation internationale, marché local, utilisateur final local et international. 	<p>Commencer avec 1-2 points pour approfondir approche /contenu</p>

- Populations à risque et niveaux de risque associés (question : ne serait-ce pas mieux dans la section 8 ??)
- Types de risques et exemples
- Interventions et stratégies de réduction des risques de maladies, y compris critères de référence/normes minimales
- Points de variation, p. ex. manière dont un point spécifique de la chaîne d'approvisionnement peut varier en fonction des facteurs de risque associés et de la réalité régionale.
- Ensemble de compétences, possibilités de formation et exigences en matière de capacités
- Possibilités de surveillance
- Interventions réglementaires/autorités responsables et tenues de rendre des comptes

Ressources

- Tableau 1 dans Hilderink MH & de Winter II (2021). [No need to beat around the bushmeat—The role of wildlife trade and conservation initiatives in the emergence of zoonotic diseases](#). Heliyon, e07692.
- AUSTRALIAN STANDARD FOR THE HYGIENIC PRODUCTION OF WILD GAME MEAT FOR HUMAN CONSUMPTION
- Australie - [Export Control \(Wild Game Meat and Wild Game Meat Products\) Rules 2021](#)

Mise à jour de la réunion de sept. 2021:

- Commencer avec 1-2 points pour approfondir approche/contenu

Mises à jour de la réunion de nov. 2021:

- Le Groupe a convenu que cette section est axée sur la prévention de la transmission d'agents pathogènes potentiels issus/au sein de la faune sauvage tout au long des chaînes d'approvisionnement de la faune sauvage.
- Envisager l'utilisation du mot «stratégie» à la place de «technique»
- Approches à envisager – Principe de précaution, système d'analyse du risque et des points de contrôle critiques ([Hazard Analysis and Critical Control Points system](#), HACCP), pour la Hiérarchie des contrôles (réf: [CDC](#)) ainsi que pour les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire (réf: <https://www.statpearls.com/articlelibrary/viewarticle/27736/>). À discuter dans la section 6 – évaluation du risque
- S'appuyer éventuellement sur une ressource développée par l'OHHLEP (Panel d'experts de haut niveau Une seule santé) qui étudie le système HACCP pour 11 interfaces, commerce de faune sauvage et de gibier compris.
- La référence à "Prévenir, minimiser, évaluer, protéger" provenait de [IUCN/OIE 2021 guideline](#).
- En revanche envisager d'utiliser la hiérarchie du contrôle à partir de laquelle il est possible de dresser une liste d'interventions : élimination, substitution, contrôles techniques, contrôles administratifs, PPE (tels qu'appliqués au [SARS-CoV-2 and Wildlife](#) par les CDC). La théorie à la base de la hiérarchie du contrôle est que les méthodes de contrôle figurant en haut du graphique (p. ex. prévention) sont potentiellement plus efficaces et protectrices que celles situées au bas (p. ex. PPE).
- Inclure des informations sur:
 - La manière d'appliquer chaque stratégie et intervention de réduction du risque, quels sont les bénéfices/impacts potentiels de chacune (+/- les pour et contre), l'appréciation de l'efficacité par le biais du suivi et de l'évaluation (comme décrit à la section 8) en notant l'importance du processus de feedback pour modifier, réviser ou changer les stratégies et les interventions.
 - L'équilibre entre contrôles, implications, bénéfices et impacts potentiellement négatifs.
- Infographie de la chaîne d'approvisionnement générique – nécessité d'ajouter les fermes d'animaux sauvages.
- Une approche de type check liste serait utile. Différentes infographies envisagées.
- Noter l'importance de la communication intersectorielle et des interventions coordonnées.
- Inclure des exemples pour faire la démonstration de la mise en œuvre
- Liens vers l'identification et l'évaluation des risques à la section 6 ; inclure la gestion du risque dans cette section

<ul style="list-style-type: none"> - Communication du risque et formation pourraient être traités ici et mis en lien avec la section 10. <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canevas de la hiérarchie des contrôles - Exemples – exemples spécifiques connus ainsi qu'exemples génériques; s'appuyer sur les exemples du diagramme fournis plus bas. <p>Mises à jour de la réunion de mars 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les élevages – à noter que la section sur l'analyse des risques ouvre une perspective plus large des facteurs à prendre en compte lors de l'évaluation des risques associés à l'élevage de faune sauvage par comparaison avec les espèces domestiques ; noter la possibilité d'appliquer certains des contrôles existants utilisés pour les espèces domestiques - Utiliser le diagramme de la section sur l'évaluation du risque comme canevas additionnel pour fournir des exemples d'interventions - S'attarder sur l'exemple du remplacement du tourisme et ajouter un encadré pour l'exemple (déplacer aux sections 9&10 – Catherine) ; remplacer l'exemple du tourisme par un autre exemple dans la section sur les contrôles de remplacement - Créer une nouvelle hiérarchie dans le graphique sur les contrôles – utiliser « élimination du risque de maladie » à la place de « contrôles d'élimination » - Ajouter des liens vers la section 6 - Noté que l'approche sélectionnée doit reposer sur les résultats d'une évaluation du risque et sur une concertation avec les parties prenantes afin de garantir qu'elle soit adaptée au contexte. 	
<p>8 Outils et orientations pour le suivi et l'évaluation parmi une série d'indicateurs et de critères de référence potentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par exemple, suivi et évaluation de l'adoption et de la conformité, évolution des indicateurs commerciaux relatifs à la faune sauvage (p. ex. volume), conséquences imprévues et/ou abandon progressif de certaines pratiques. De nombreuses approches ont été examinées, notamment l'utilisation des données déjà saisies à l'heure actuelle (TRAFFIC, CITES, INTERPOL, etc.) et/ou la surveillance des maladies de la faune sauvage, en vue d'identifier de techniques d'atténuation efficaces. Les systèmes de mesure et indicateurs clés doivent être liés à des résultats vérifiables. Il a été indiqué que cette section pouvait permettre d'intégrer des conseils généraux dans les lignes directrices, mais que le développement d'outils de suivi et d'évaluation efficaces était un travail à part entière et n'entrait pas dans le champ d'application défini. - Effets en amont et en aval - Surveillance – faune sauvage, animaux domestiques et humains [p. ex. surveillance, échantillonnage, suivi et tests de la faune sauvage : inspections ante mortem et post mortem, enquête sur les maladies, identification, traçabilité et tenue de registre] <p>Mises à jour de la réunion de sept. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aperçu de pourquoi c'est important, concepts de mise en œuvre, que suivre/évaluer et pourquoi, quelles sont les données utilisables dont on dispose – commerce tout comme maladies de la faune sauvage. - Cette section est considérée comme d'une importance capitale. <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utile pour mettre en lien suivi et évaluation avec les orientations aux sections 6 et 7 - Relevé que, dans cette section, des exemples seraient utiles. - Inclure le point de point de multiples parties prenantes lors de la conception des outils de suivi et d'évaluation. - Communication intersectorielle et interventions coordonnées essentielles pour éviter les résultats négatifs. - Le Groupe a noté que les changements de comportements sont probablement plus efficaces s'ils sont ancrés dans la structure socio-culturelle correspondante, en plus de la gouvernance. - Critères de référence – la question est de définir quel point d'ancrage du système socio-écologique sert de référence. Les possibilités comprennent : références numériques, processus à définir ou principes d'établissement des processus. La description de points d'ancrage est donnée par le Donella Meadows Project. 	

<p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter la théorie du changement recommandée plus haut dans le document. - Souligner l'importance et l'utilité du suivi et de l'évaluation. - Noter que l'approche adoptée pour le suivi et l'évaluation changera et dépendra du contexte local ou de la mise en œuvre. - Tenter de dresser une liste d'indicateurs prêts à l'emploi (déjà existants) – en essayant de les utilisant. - Conseil sur la manière de choisir les indicateurs et les cas dans lesquels ils pourraient ne pas fonctionner ou qu'utiliser lorsqu'un indicateur fait défaut / n'est pas utilisable. - Quelques exemples, peut-être deux exemples antagonistes, pourraient démontrer de manière utile la nécessité de prendre en compte les facteurs et les acteurs locaux pour mettre en œuvre un cadre suivi & évaluation, afin de garantir son adéquation au contexte. <ul style="list-style-type: none"> o Réduire la demande pour les produits de la faune sauvage – suivre le nombre d'espèces passant dans le commerce o Réduire le risque d'agents pathogènes sur le marché de la faune sauvage – suivre la contamination par des agents pathogènes - En fournissant des exemples, cela peut constituer un point de départ que les utilisateurs peuvent modifier lorsqu'ils se sont familiarisés avec les lignes directrices. - Des indices de catastrophe peuvent aussi être utiles – par ex. DRR. https://www.unisdr.org/files/47063_indicatorsformeasuringtheintegratio.pdf <p>Mises à jour de la réunion de janvier 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter l'évaluation de l'équité et la collaboration inter-agences - Envisager que cette section soit déplacée (peut-être à la fin) en relevant le besoin d'évaluation et de monitoring à chaque étape du processus <p>Mises à jour de la réunion de mars 2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une liste d'exemples d'indicateurs utilisés pour le suivi & l'évaluation dans d'autres secteurs apparentés +/- potentiellement applicables au commerce de faune sauvage - Suivi de l'exposition des gens aux maladies zoonotiques / maladies de la faune sauvage - Les outils d'évaluation utilisés pour apprécier les facteurs de risque chez les gens chez qui une zoonose a été diagnostiquée devraient comprendre des questions portant sur l'éventualité d'une source dans la faune sauvage 	
<p>9 Outils pour identifier les lacunes et les exigences en matière de capacités</p> <p>Mise à jour de la réunion de sept. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les outils qui sont déjà disponibles <p>Mise à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers interactifs, outil de l'OIE pour l'évaluation de la performance des services vétérinaires [PVS], processus de Joint External Evaluation [JEE] de l'OMS, plans d'action nationaux, évaluation des besoins NWHC, outil d'évaluation de la surveillance (FAO). - Identifier les lacunes, les besoins et les exigences en matière de capacités (p. ex. pour les exigences mentionnées aux sections 6,7,8) - Structures et mandats de gouvernance. - Incitations financières et justification <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils de compétences et d'évaluation seront passablement dépendants du cadre présenté dans les sections antérieures. - Présenter un aperçu des outils qui sont déjà disponibles (p. ex. PVS, JEE, outil Une seule santé de hiérarchisation des maladies zoonotiques), en indiquant lequel utiliser, quand l'utiliser ainsi que ses limites lorsqu'appliqué au commerce de la faune sauvage. Le conseil pourrait être spécifique au public. - Éventuellement aussi inclure des outils qui font défaut. - Nécessité de compter avec une évolution constante des conditions, avec des impacts inattendus, avec les comportements nouveaux, avec le marché noir, etc. - Les compétences et les outils d'évaluation dépendront dans une certaine mesure du contexte présenté dans les sections précédentes. - Certains exemples nationaux pourraient être utiles - Coûts / bénéfices des différentes stratégies et exigences en matière de financement (\$\$) 	

<ul style="list-style-type: none"> - Aussi mentionné les évaluations de durabilité, disponibles auprès de la CITES ; les informations figurant dans ce document pourraient être utilisées par la CITES et vice versa. 	
<p>10 Conseils pour la mise en œuvre, la communication des risques et la formation</p> <p>Mises à jour de la réunion de sept. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les outils déjà disponibles - Conseils généraux concernant la nécessité d'outils de changement des comportements ; prise acte du fait que ces besoins sont à adapter au contexte social ; liens vers les conseils de santé publique ; nécessité de s'associer à d'autres groupes <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utile de mettre cette section en lien avec la section sur les publics visés, prise en considération des différents publics lors du développement, de la mise en œuvre, de la communication et de la formation. - Exemples et incitations pourraient être ajoutés. - Exploiter les ateliers interactifs nationaux, PREDICT, les enseignements tirés d'autres initiatives - Noté le développement des modules d'eLearning de l'OIE sur le commerce de la faune sauvage. À développer sur la base du contenu de ces lignes directrices. Deux modules : Jour 2 compétence et expert. - Développement du produit et mise en œuvre, facteurs de réussite : volonté politique, finances, ressources, capacités institutionnelles, connaissances techniques, etc. - La communication du risque et la formation pourraient être traitées à la section 7 <p>Mises à jour de la réunion de déc. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parties prenantes, sources d'information fiables, personnaliser la diffusion. - Enquêtes sur les connaissances, les pratiques et la diffusion. - Des exercices de simulation sont décrits, tout comme la manière dont ils pourraient être appliqués au commerce de la faune sauvage. Capacités diagnostiques et lacunes. - Enseignements tirés et comment partager les pratiques au niveau local, régional, mondial. - Décrire les incitations potentielles. - Cadre en lien avec les ressources (\$\$) – quelques exemples <p>Mise à jour de la réunion de janvier 2022 – Sections 8 & 9:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transparence dans la prise de décision - Relevé que la chaîne de valeurs et les usages peuvent varier - Recommandé les spécificités (sur la base des résultats de l'évaluation du risque) : p. ex. surveillance, etc. <p>Mise à jour de la réunion de mars 2022 – Sections 8 & 9:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souligner que plusieurs des outils mentionnés dans cette section n'ont pas été développés en ayant spécifiquement la faune sauvage à l'esprit et que, par conséquent, lorsque ces outils seront utilisés, il pourra s'avérer nécessaire de prendre en compte des facteurs d'évaluation supplémentaires spécifiques à la faune sauvage et à son commerce. - Les outils d'évaluation utilisés pour apprécier les facteurs de risque chez les gens chez qui une zoonose a été diagnostiquée devraient comprendre des questions portant sur l'éventualité d'une source dans la faune sauvage - Fournir des exemples pour démontrer les deux outils suivants qui ne sont pour l'instant pas dans le domaine public <ul style="list-style-type: none"> o Évaluation des besoins pour les programmes nationaux de santé de la faune sauvage (liste de questions supplémentaires à prendre en compte lors de l'évaluation d'un système pour la faune sauvage) o Évaluation nationale des services de santé environnementale (p. ex. Machalaba 2022) 	<p>Avant-projet pour la prochaine réunion</p>

<p>11 Terminologie et définitions</p> <p>Nécessité de définir clairement les termes « faune sauvage », « animaux sauvages » et « animaux sauvages captifs » (élevage, zoo, animaux de compagnie, etc.) dans les lignes directrices, à la lumière des définitions de l'OMSA.</p> <p>Ressources avec glossaires utilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies² - Déclaration du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, avril 2020. Le Commerce des animaux sauvages et les maladies zoonotiques émergentes (avril 2020)³ - Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels (orientations provisoires publiées par l'OMS, l'OIE et le PNUE le 12 avril 2021)⁴ - Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE⁵ (<i>animaux féroces considérés comme hors du champ d'application, s'assurer que les animaux aquatiques sont pris en considération</i>) - Inclure définitions sur le bien-être de la faune sauvage (p. ex. cinq domaines/libertés) [DJ Mellor comme référence pour les 5 domaines : https://www.mdpi.com/2076-2615/10/10/1870/htm] <p>Mises à jour de la réunion de nov. 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compiler les définitions utilisées dans les ressources clés pour fournir une base où prélever les définitions à utiliser dans les lignes directrices, afin d'avoir des définitions alignées sur les autres ressources plutôt qu'en conflit avec elles. - Liste d'utilisations de la faune sauvage et lien pour cibler les publics à développer. <p>Mise à jour de la réunion de déc. 2021 / janv. 2022 :</p> <p>Mise à jour en cours</p>	<p>Continuer à compiler les définitions disponibles – finaliser pour s'aligner sur le contenu des lignes directrices</p>
<p>12 Aperçu des orientations et documents clés déjà disponibles, notamment normes, lignes directrices et manuels de formation de l'OIE, de la FAO, de l'OMS, du PNUE, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - OMS-OIE-PNUE 2021, Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels (Orientations provisoires publiées le 12 avril 2021) - OMS (2006). Marchés-santé : guide pour le respect des conditions d'hygiène sur les marchés alimentaires. - https://www.who.int/foodsafety/capacity/healthy_marketplaces/en/ - OMS (2018). Surveillance des maladies d'origine alimentaire. https://www.who.int/foodsafety/areas_work/foodborne-diseases/fbd_surveillance/en/ - OMS (2006). Public health interventions for prevention and control of avian influenza. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/205700/B0237.pdf - OIE (2021). Code sanitaire pour les animaux terrestres. https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/ - FAO/OIE/OMS (2005). Stop the spread: Measures to stop the spread of highly pathogenic bird flu at its source (« Mesures visant à enrayer la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène à sa source »). https://www.who.int/influenza/resources/documents/stop_spread_bird_flu/en/ - FAO (2019). Technical guidance principles of risk-based meat inspection and their application (« Orientations techniques : principes de l'inspection des viandes fondée sur les risques et leur application ») http://www.fao.org/3/ca5465en/CA5465EN.pdf - FAO/OIE/OMS (2021). Le SARS-CoV-2 chez les animaux élevés pour leur nourriture : évaluation du risque GLEWS+ : https://www.fao.org/3/cb3368fr/cb3368fr.pdf 	

² <https://ipbes.net/pandemics>

³ https://www.oie.int/en/document/a_oiewildlifetradestatement_april2020-2/

⁴ <https://cdn.who.int/media/docs/default-source/food-safety/ig--121-1-food-safety-and-covid-19-guidance-for-traditional-food-markets-2021-04-12-en.pdf>

⁵ <https://www.oie.int/en/what-we-do/standards/codes-and-manuals/terrestrial-code-online-access/>

-
- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- UNODC 2020 Le potentiel d'exposition à des agents pathogènes provenant d'espèces sauvages lors de saisies : Orientations pour évaluer et réduire les risques de transmission aux agents de terrain. | |
|---|--|

Mise à jour de la réunion de déc. 2021:

Établi avec les ressources clés qui sont fournies dans les sections alignées sur les sections de ces lignes directrices. Plus de ressources susceptibles d'être ajoutées au fur et à mesure de leur identification

© **Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), 2022**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OMSA. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OMSA sont protégées par la législation internationale sur le droit d'auteur. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation et/ou la publication d'extraits dans des revues, des documents, des ouvrages, sur des supports électroniques ou tout autre support destiné au public, à des fins informatives, pédagogiques ou commerciales, requièrent l'autorisation écrite préalable de l'OMSA.

Les désignations et dénominations employées ainsi que la présentation des données de la présente publication ne reflètent aucune prise de position de l'OMSA quant au statut juridique de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. La mention d'entreprises ou de produits de fabricants spécifiques, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie pas qu'ils bénéficient d'une approbation ou d'une recommandation de l'OMSA de préférence à d'autres de nature similaire qui ne seraient pas mentionnés.
